

• **Pour la candidature**

- une photocopie des diplômes avec présentation de l'original au service,
- un CV,
- une lettre de motivation,
- un justificatif de la couverture sociale,
- 2 photographies d'identité récentes portant, au dos, votre nom et la formation, (format CV)
- titre de paiement (frais de dossier) de 20 euros à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de La Réunion
- attestation d'emploi et/ou bulletin de salaire ou attestation du Pôle emploi pour les usagers de la formation continue
- photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille.

• **Pour l'inscription**

- Titre de paiement : par carte bancaire, par chèque ou mandat cash à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de La Réunion ou attestation de prise en charge par l'employeur.

CLAUSES DE RESILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après le dépôt de leur dossier d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

Les fiches décrivant la formation sont purement indicatives ; elles sont susceptibles d'être modifiées et de ce fait ne constituent pas des documents contractuels.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous au Service Universitaire de Formation Permanente (S.U.F.P.)



Service Universitaire de Formation Permanente
Université de La Réunion

Se former tout au long de la vie

Parc Technologique Universitaire (Bât 3)

2, rue Joseph Wetzell
97490 Sainte-Clotilde
Tél : 02 62 48 33 70
Fax : 02 62 48 33 71
sufp@univ-reunion.fr
site : www. sufp.re

Lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 17h00
Le vendredi fermé au public

Campus Universitaire du Tampon

117, rue du Général Ailleret
97430 Le Tampon
Tél : 02 62 57 95 54
Fax : 02 62 57 94 60
sufp@univ-reunion.fr
site : www. sufp.re

Lundi au jeudi
de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00
Le vendredi fermé au public

La responsable du pôle Ingénierie de formation et développement des projets (Licences - Masters - D.U. - stages longs) reçoit les particuliers sur RDV et elle peut rendre visite, à leur demande, aux chefs d'entreprise ou à leurs responsables des ressources humaines



La formation permanente de l'université



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
LA RÉUNION



EP
SM
RÉUNION



UNIVERSITÉ DE
LA RÉUNION
S'ouvrir aux mondes

**DIPLOME UNIVERSITAIRE DE VICTIMOLOGIE CLINIQUE ET PSYCHOTRAUMATOLOGIE
DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT**

2012-2013 (Validation par le CEVU du 23/02/2012)

VALIDATION Diplôme universitaire (D.U.)

**OBJECTIFS
PEDAGOGIQUES**

En commençant par le développement normal, repérer les troubles et les dysfonctionnements chez l'enfant et l'adolescent victimes ;
Reconnaître la souffrance de l'enfant/adolescent victime ;
Acquérir les moyens nécessaires au repérage et à l'orientation spécialisée des enfants/adolescents victimes ;
Développer la connaissance du psychotrauma de l'enfant et de l'adolescent ;
Connaître les conséquences des traumas (types I, II, complexe) sur le développement de l'enfant jusqu'aux séquelles à l'âge adulte ;
Aborder la dimension familiale, contextuelle et relationnelle de l'enfant/adolescent victime ;
Etudier le Droit de l'enfant, de l'adolescent et des victimes (Droit Pénal, Droit Civil, Réparation) ;
Aborder la prise en charge spécifique des enfants/adolescents victimes ;
Développer un réseau d'accueil et de prise en charge ;
Développer le centre ressources de psychotraumatologie du Centre Hospitalier universitaire.

PUBLIC

- Professionnels et étudiants des filières médicales, paramédicales, médico-sociales et juridiques, police, gendarmerie.
- Intervenants auprès des enfants et des adolescents, intervenants auprès des victimes y compris le personnel des associations.

**CONDITIONS
ACCES**

- Il n'y a pas d'accès de plein droit.
- Les candidatures font l'objet d'un examen par une commission de validation des acquis et de sélection
- La recevabilité des candidatures est subordonnée à :
 - Bac+3 (Licence ou diplôme équivalent)
 - Expérience professionnelle et acquis de formation pour les candidats ne possédant pas les diplômes mentionnés au précédent alinéa.

**DUREE, DATES,
HORAIRES
ET
ORGANISATION**

- 160 h réparties en 6 Unités d'enseignement (UE) et programmées du 4 octobre 2012 au 27 avril 2013.
Rythme de sessions de deux ou trois journées par semaine.
Le calendrier à titre indicatif :
- 4-5-26-27 octobre 2012
- 12-13-16-17 novembre 2012
- 6-7-8 décembre 2012
- 8-9-25-26-27 février 2013
- 18-19 mars 2013
- 5-6-25-26-27 avril 2013
Examens : 25 janvier 2013 ; 18 mars 2013 ; 17 mai 2013 ;
- 6 ou 7 juin 2013 soutenance de compte-rendu d'expérience
- 24 juin 2013 : session de rattrapage

LIEU Ouest de l'île

Se former tout au long de la vie

Responsable pédagogique :

Pr Michel LATCHOUMANIN, Directeur du Centre Interdisciplinaire de Recherche sur la Construction Identitaire (CIRCI), Faculté des Lettres et des Sciences humaines

Coordonnateur pédagogique :

Frédéric MAUVISSEAU Psychiatre des hôpitaux, "Unité de Psychotraumatologie Sud, CHU"

EQUIPE PEDAGOGIQUE

AMBICQ Carole, Assistante Sociale, E.P.S.M.R., Cazado, Saint-Denis ;
BATAILLARD Dominique, Psychiatre E.P.S.M.R., responsable des urgences psy au CHU Nord ;
CANSELIET Christine, Pédiopsychiatre E.P.S.M.R., urgences psy et pédopsychiatrie de liaison au CHU Nord, Cazado ;
CAZAL Aude, Avocate, Barreau de Saint-Pierre ;
COULON Emmanuelle, Pédiopsychiatre, E.P.S.M.R., responsable de l'Unité de Périnatalité Ouest ;
DUPONT Florence, Psychologue clinicienne, Centre Médico-Psychologique de Saint-Pierre, C.H.U. ;
FOULGOC Mireille, Educatrice Spécialisée, C.H.U., Centre d'Accueil Pour Adolescents en Souffrance, Saint-Pierre ;
KREDER Chantal, Psychologue Clinicienne, Unité de Psychotraumatologie Sud, C.H.U. ;
LAFFITTE Annick, Gynécologue expert, C.H.U., Pôle d'Accueil Médico-Judiciaire d'Urgence Sud ;
MAUVISSEAU Frédéric, Psychiatre, Unité de Psychotraumatologie Sud, C.H.U. ;
MAUVISSEAU Gina, Assistante Sociale, Education Nationale, Saint-Pierre ;
PAYET Geneviève, Psychologue Clinicienne, Institut de Médecine Légale, CHGM, Saint-Paul, Présidente de l'Antenne Réunionnaise de l'Institut de Victimologie ;
ROZIS Sophie, Adjudant de la Gendarmerie, Officier de Police Judiciaire, Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile ;
SCHERLER Jean-François, Psychologue Clinicien à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, expert ;
TRILAUD Philippe., Juge des Enfants, Tribunal de Grande Instance de Saint-Pierre ;
VINCENSINI Alexa, Psychologue Clinicienne, E.P.S.M.R., Cellule d'Urgence Médico-Psychologique de la Réunion et Unité de Psychotraumatologie Nord.

INTERVENANTS EXTERIEURS

Dr Marie-Claude LENEZ Pédiatre, Psychiatre spécialiste du psychotrauma de l'enfant, Montpellier.
Karen SADLIER, psychologue clinicienne, directrice de l'Unité Enfant et Adolescent au centre du Psychotrauma, Institut de victimologie, Paris.
Jean Paul MUGNIER, Thérapeute familial, directeur de l'Institut D'Etudes Systémiques (IDES), Paris

PROGRAMME

- UE 1 :** Le développement psychologique de l'enfant
- UE 2 :** L'enfant face à la mort et aux traumatismes
- UE 3 :** Le droit de l'enfant
- UE 4 :** Maltraitance infantile
- UE 5 :** Agressions sexuelles et incestes
- UE 6 :** Prise en charge de l'enfant victime et de sa famille.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION

► **Frais de dossier de candidature : 20 €**

*Par chèque ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'université de La Réunion
Par carte bancaire*

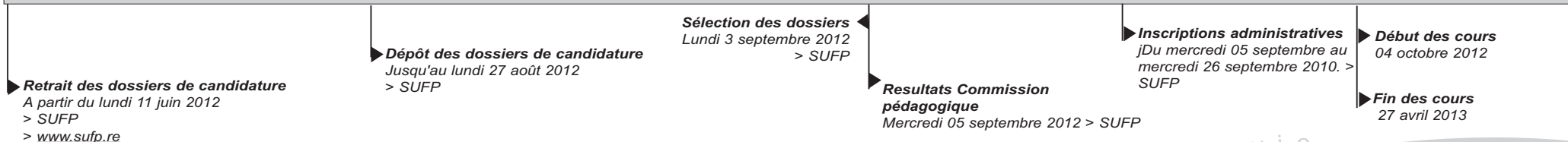
► **Coût de la formation : IP*: 1700 euros CE** : 2800 euros**

**Le tarif "Individuel Payant" s'adresse aux personnes qui assurent sur leurs fonds personnels, le coût proposé. Pour les candidat(e)s souhaitant faire prendre en charge leur formation, c'est le tarif "Convention Employeur" qui s'applique.*

***Les candidats désirant bénéficier d'une prise en charge du coût de leur formation doivent entreprendre les démarches immédiatement de façon à disposer de leur titre paiement lors de leur inscription définitive.*

Au-delà d'un délai de 10 jours après la signature du contrat de formation, la participation aux frais de formation est due à l'Université, même en cas d'abandon (art L 920 9 du code du travail – et – cass. Soc. 9 mars 94 n°1238 D)

PROCEDURE DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION



Se former tout au long de la vie